

Cote du document: EB 2018/123/R.28  
Point de l'ordre du jour: 9  
Date: 20 mars 2018  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Nomination des membres des organes subsidiaires du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

William Skinner  
Responsable du Bureau  
du Secrétaire  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: w.skinner@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Fonctionnaire principale de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-troisième session  
Rome, 16-17 avril 2018

---

Pour: Approbation

# Nomination des membres des organes subsidiaires du Conseil d'administration

## I. Informations générales

1. En application de l'article 11.1 de son Règlement intérieur, "le Conseil d'administration peut créer des comités ou d'autres organes subsidiaires composés de ses membres". Les comités et groupes de travail énumérés ci-après ont été mis en place par décision du Conseil:
  - a) Le Comité d'audit a été créé à la quinzième session du Conseil en avril 1982. À sa quatre-vingt-dix-septième session en 2009, le Conseil d'administration a approuvé le mandat et règlement intérieur du Comité d'audit du Conseil d'administration (document EB 2009/97/R.50/Rev.1).
  - b) Le Comité de l'évaluation a été créé à la trente-deuxième session du Conseil en décembre 1987. À sa cent deuxième session en 2011, le Conseil d'administration a approuvé le mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration (document EB 2011/102/R.47/Rev.1, à nouveau révisé et approuvé par le Conseil en décembre 2013 et en avril 2014). En décembre 2015, le Conseil a approuvé la Politique révisée de l'évaluation au FIDA.
  - c) Le Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) a été créé à la quatre-vingt-septième session du Conseil en avril 2006, et son mandat a été approuvé en décembre 2006 (document EB 2006/89/R.48/Rev.1).
2. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé que la composition du Comité d'audit et du Comité de l'évaluation devait être harmonisée avec la composition actuelle du Conseil d'administration, comme suit:
  - Liste A: 4 sièges
  - Liste B: 2 sièges
  - Liste C: 3 sièges
3. Ces sièges comprennent celui du président du Conseil.
4. Il a en outre été décidé que la présidence du Comité d'audit serait toujours réservée à un pays de la Liste A et que la présidence du Comité de l'évaluation serait toujours réservée à un pays de la Liste B ou C et les choix relatifs à la rotation de la présidence seraient du ressort exclusif des pays des Listes B et C.
5. La composition du Groupe de travail sur le SAFP est harmonisée avec celle des autres organes subsidiaires du Conseil.

6. À sa cent quatorzième session en avril 2015, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après aux organes subsidiaires susmentionnés pour un mandat triennal prenant fin en avril 2018.

---

**Comité d'audit**

---

**Liste A:** Allemagne, États-Unis, Italie et Suède<sup>a</sup>

**Liste B:** Algérie et République bolivarienne du Venezuela

**Sous-Liste C1:** Angola jusqu'au 28 février 2016, et Kenya pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2016 jusqu'à la fin du mandat en 2018

**Sous-Liste C2:** Chine

**Sous-Liste C3:** Argentine

---

**Comité de l'évaluation**

---

**Liste A:** France, Norvège<sup>b</sup>, Pays-Bas et Suisse

**Liste B:** Indonésie et Nigéria

**Sous-Liste C1:** Égypte jusqu'au 28 février 2017, et Ghana pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2017 jusqu'à la fin du mandat en 2018

**Sous-Liste C2:** Inde

**Sous-Liste C3:** Mexique

---

**Groupe de travail sur le SAFF**

---

**Liste A:** France, Irlande, Japon et Suède

**Liste B:** Nigéria et République bolivarienne du Venezuela

**Sous-Liste C1:** Libéria jusqu'au 28 février 2016, Ghana pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017, et Angola pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2017 jusqu'à la fin du mandat en 2018

**Sous-Liste C2:** Chine

**Sous-Liste C3:** République dominicaine

---

<sup>a</sup> À l'issue d'un vote par correspondance, le Conseil d'administration a approuvé la désignation du Royaume-Uni pour succéder à la Suède au sein du Comité d'audit, d'avril 2017 à avril 2018. Après l'approbation par le Conseil d'administration, le Président a nommé le Royaume-Uni à la qualité de membre du Comité d'audit. (Voir le document EB 2017/120/INF.6.)

<sup>b</sup> À l'issue d'un vote par correspondance, le Conseil d'administration a approuvé la désignation du Japon pour succéder à la Norvège au sein du Comité de l'évaluation, de juillet 2017 à avril 2018. Après l'approbation par le Conseil d'administration, le Président a nommé le Japon à la qualité de membre du Comité de l'évaluation. (Voir le document EB 2017/121/INF.5.)

## II. Décision demandée

7. Conformément aux dispositions de l'article 11.1 de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration est invité par la présente à approuver la nomination des membres:
- du Comité d'audit;
  - du Comité de l'évaluation; et
  - du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance.
8. En outre, si le mandat du Groupe de travail sur le Cadre de transition est approuvé au cours de la présente session, le Conseil est également invité par la présente à approuver la nomination de ses membres.
9. Les membres de ces comités et groupes de travail seront nommés pour une période triennale prenant fin en avril 2021.
10. Un additif au présent document indiquant les membres des organes subsidiaires nommés par le Conseil d'administration sera élaboré et mis en ligne.
11. La pièce jointe au présent document, communiquée à titre de référence, indique la nouvelle composition du Conseil d'administration tel qu'élu par le Conseil des gouverneurs à sa quarante et unième session, le 13 février 2018 (voir le document GC 41/L.10).

## Composition du Conseil d'administration pour la période triennale 2018-2020

<i>Liste et membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
<b>Liste A</b>	
Canada	Finlande
France	Belgique
Allemagne	Suisse
Italie	Grèce
Japon	Danemark
Norvège	Suède
Royaume-Uni (2018)	Pays-Bas (2018)
Pays-Bas (2019/2020)	Royaume-Uni (2019/2020)
États-Unis	Espagne
(Le Royaume-Uni et les Pays-Bas pourront échanger leurs sièges durant les années 2019/2020.)	
<b>Liste B</b>	
Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	Qatar
Arabie saoudite	Indonésie
Venezuela (République bolivarienne du)	Algérie
<b>Liste C</b>	
<b>Sous-Liste C1:</b>	
<b>Afrique</b>	
Cameroun (2018)	Égypte (2018)
Kenya (2018)	Angola (2018)
Angola (2019-2020)	Kenya (2019-2020)
Égypte (2019-2020)	Cameroun (2019-2020)
<b>Sous-Liste C2:</b>	
<b>Europe, Asie et Pacifique</b>	
Chine	République de Corée
Inde	Pakistan (2018-2019)
	Bangladesh (2020)
Étant donné que pour ce nouveau mandat le Bangladesh siègera un an, les membres de la Sous-Liste C2 conviennent que la préférence pourrait être accordée au Bangladesh pour la première année du prochain nouveau mandat, à savoir, 2021.	
Conformément à l'accord passé entre la République de Corée et le Pakistan, la République de Corée cédera son siège de membre suppléant au Pakistan en 2021.	
<b>Sous-Liste C3:</b>	
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	
Brésil	Argentine
Mexique	République dominicaine